



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CÔTES-D'ARMOR

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°22-2020-064

PUBLIÉ LE 15 MAI 2020

Sommaire

Préfecture des Côtes d'Armor / CABINET DU PREFET

22-2020-05-14-004 - Arrête du 14 mai 2020 autorisant l'accès aux plages des communes de Plérin, Langueux, Trébeurden, Louannec, Perros-Guirec, Lannion, Plouha, Paimpol, Plouézec, Pordic (65 pages)

Page 3

Préfecture des Côtes d'Armor

22-2020-05-14-004

Arrête du 14 mai 2020 autorisant l'accès aux plages des communes de Plérin, Languieux, Trébeurden, Louannec, Perros-Guirec, Lannion, Plouha, Paimpol, Plouézec, Pordic

PRÉFET DES CÔTES D'ARMOR

Arrêté autorisant l'accès aux plages des communes de Plérin, Langueux, Trébeurden, Louannec, Perros-Guirec, Lannion, Plouha, Paimpol, Plouézec, Pordic

Le Préfet des Côtes d'Armor

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 3131-15 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment le 3° de l'article L.2215-1 ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 18 décembre 2019 portant nomination de M. Thierry MOSIMANN en qualité de préfet des Côtes d'Armor ;

Vu le décret n°2020-548 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, notamment ses articles 1^{er}, 2, 7 et 9 ;

Vu les propositions des maires de Plérin, Langueux, Trébeurden, Louannec, Perros-Guirec, Lannion, Plouha, Paimpol, Plouézec, Pordic en date des 13 et 14 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT la propagation de l'épidémie du covid-19 sur l'ensemble du territoire national ayant justifié la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, depuis le 23 mars 2020 et sa prorogation par la loi du 11 mai 2020 jusqu'au 10 juillet 2020, du fait de sa prévalence dans la population, de sa contagiosité et de la gravité de ses effets ;

CONSIDÉRANT que si les mesures de confinement, imposées par le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 jusqu'au 11 mai 2020, ont été allégées par l'effet du décret 11 mai 2020 susvisé, l'accès aux plages, aux plans d'eau et aux lacs demeure interdit sur l'ensemble du territoire, en application des dispositions de l'article 9 de ce décret ; que, toutefois, en application de ces mêmes dispositions, le préfet de département peut, sur proposition du maire, autoriser l'accès aux plages, aux plans d'eau et aux lacs et les activités nautiques et de plaisance si sont mis en place les modalités et contrôles de nature à garantir le respect des dispositions des articles 1^{er} et 7 du décret ;

CONSIDÉRANT que le département des Côtes-d'Armor fait l'objet, eu égard à sa situation sanitaire, d'un classement en zone verte en application de l'article 2 du décret du 11 mai 2020 susvisé ; que les maires des communes mentionnées à l'article 1^{er} du présent arrêté ont transmis une proposition de réouverture des plages ou de certaines d'entre elles situées sur leurs territoires ; que les mesures d'organisation et de contrôle auxquelles ils se sont engagés et joints en annexe au présent arrêté sont de nature à garantir le respect des gestes barrières définies à l'article 1^{er} du décret précité et à faire obstacle à la création de regroupements de plus de 10 personnes ; que dans ces circonstances et sous réserve du respect des modalités figurant dans ces propositions, l'accès aux plages mentionnées à l'article 1^{er} ainsi que les activités nautiques et de plaisance peut être autorisé ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'accès aux plages figurant dans la liste ci-dessous est autorisé, à titre dérogatoire, sous réserve de la mise en place des mesures précisées à l'article 2 et dans les conditions prévues par les maires dans leurs propositions jointes en annexe ;

<u>Communes</u>	<u>Lieu</u>
Plérin	4 plages : les Bleuets/les Nouelles, Martin Plage, les Rosaires, Tournemine
Langueux	La Cage
Trébeurden	5 plages : Pors Mabo, Pors Termen, Toeno, Tresmeur, Goas Treiz
Louannec	2 plages : Nantouar, Penn an hent Névez
Perros-Guirec	6 plages : Trestraou, les Arcades, Trestignel, Pors ar Goret, Saint-Guirec, Bastille
Lannion	2 plages : Goas Lagorn, Maez An Nod
Plouha	5 plages : Le Palus, Gwin Zegal, Bonaparte, Bréhec, Pors Moguer
Paimpol	3 plages : Tossen, Ledano, Poulafret
Plouézec	Notoret
Pordic	3 plages : Tournemine, Petit Havre, Vau Madec

Article 2 : Les personnes souhaitant accéder aux espaces mentionnés à l'article 1er ou y exercer des activités nautiques doivent veiller au strict respect des gestes des mesures d'hygiène et de distanciation sociale définies à l'article 1^{er} du décret du 11 mai 2020 susvisé ainsi qu'au respect des règles définies par les autorités compétentes et figurant en annexe. Ces règles devront être affichées de manière claire aux différents points d'accès à ces espaces.

Dans tous les cas, en application des dispositions de l'article 7 du décret du 11 mai 2020 susvisé, l'accès des personnes à la plage ne saurait conduire à la création d'un rassemblement regroupant plus de 10 personnes.

Article 3 : Conformément à l'article L. 3136-1 du code de la santé publique, la violation des mesures prévues par le présent arrêté est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 4^{ème} classe et, en cas de récidive dans les 15 jours, d'une amende de 5^{ème} classe ou en cas de violation à plus de trois reprises dans un délai de trente jours, de six mois d'emprisonnement et de 3 750 € d'amende ainsi que de la peine complémentaire de travail d'intérêt général.

Article 4 : La sous-préfète, directrice de cabinet du préfet des Côtes-d'Armor, les sous-préfets des arrondissements de Saint-Brieuc, Lannion, Guingamp et Dinan, le commandant du groupement de gendarmerie départementale, la directrice départementale de la sécurité publique, les maires, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor et entrera en vigueur immédiatement. Une copie sera transmise au maire de la commune concernée et au procureur de la République territorialement compétent.

Fait à Saint-Brieuc, le **14 MAI 2020**

Le Préfet

Thierry MOSIMANN

**Demande d'autorisation d'ouverture des plages du littoral
(faire une demande par plage)**

Nom de la commune	PLERIN	
Nom de la plage	LES BLEUETS / LES NOUELLES	
Type de plage	<input checked="" type="checkbox"/> Plage urbaine	<input type="checkbox"/> Plage non urbaine
Superficie (approximative) de l'emprise	128 000m²	

Rappels (interdictions réglementaires) :

- La pratique des sports collectifs est interdite
- Les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits

Cadre commun

- La consommation d'alcool et de nourriture est interdite
- L'accès à la plage pour les animaux de compagnie est interdit (accès aux abords autorisés cependant)
- La fréquentation nocturne des plages est interdite
- Les activités commerciales sont interdites sur la plage
- Prévention concernant le dérangement d'espèces protégées, en lien avec le Conservatoire du littoral
- Sécurité sanitaire : mise en place d'un dispositif de nature à garantir le respect des mesures de distanciation sociale.
- Information : mise en place de panneaux d'information précisant les règles et mesures de distanciations en vigueur

Activités

- | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|
| ■ La plage est ouverte exclusivement dans le cadre d'une plage dynamique (pas de dépose de serviette) | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| ■ Elle permet l'accès aux mouillages de navires de plaisance | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| ■ Elle permet la pratique individuelle d'activités nautiques dans la bande des 300 mètres : baignade + loisirs nautiques (surf kite, longe côte, etc.) | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| ■ C'est une zone de pratique des balades équestres | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| ■ C'est une zone de pratique de la pêche à pied de loisirs | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |

Mesures de gestion de l'espace et de la fréquentation

- | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|
| ■ Un outil de régulation de la fréquentation est prévu | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| 19. limitation du temps de parking : utilisation d'horodateur dans les véhicules (disque bleu) | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| 20. limitation des places de parking: marquage au sol, rubalise, plots bétons | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| 21. Interdire l'accès certains jours (jours de la semaine, marée haute) si oui, préciser quand et pourquoi dans l'annexe à joindre | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| 22. Interdire l'accès durant certains horaires si oui, préciser durant quels horaires et pourquoi dans l'annexe à joindre ACCES UNIQUEMENT DE 7h à 20h | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| 23. limitation de l'accès à certaines portions de plage | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| 24. mise en place d'un ASVP municipal dédié | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |

La commune doit joindre, en annexe, une note décrivant précisément l'organisation mise en place.

Cadre réservé à l'avis du sous-préfet

Avis favorable



Fait à PLERIN

Le 13 mai 2020

Le Maire



Demande d'autorisation d'ouverture des plages du littoral (faire une demande par plage)

Nom de la commune	PLERIN	
Nom de la plage	MARTIN PLAGE	
Type de plage	<input type="checkbox"/> Plage urbaine	<input checked="" type="checkbox"/> Plage non urbaine
Superficie (approximative) de l'emprise	263 800m ²	

Rappels (interdictions réglementaires) :		
<ul style="list-style-type: none"> ■ La pratique des sports collectifs est interdite ■ Les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits 		
Cadre commun		
<ul style="list-style-type: none"> ■ La consommation d'alcool et de nourriture est interdite ■ L'accès à la plage pour les animaux de compagnie est interdit (accès aux abords autorisés cependant) ■ La fréquentation nocturne des plages est interdite ■ Les activités commerciales sont interdites sur la plage ■ Prévention concernant le dérangement d'espèces protégées, en lien avec le Conservatoire du littoral ■ Sécurité sanitaire : mise en place d'un dispositif de nature à garantir le respect des mesures de distanciation sociale. ■ Information : mise en place de panneaux d'information précisant les règles et mesures de distanciations en vigueur 		
Activités		
■ La plage est ouverte exclusivement dans le cadre d'une plage dynamique (pas de dépose de serviette)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
■ Elle permet l'accès aux mouillages de navires de plaisance	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
■ Elle permet la pratique individuelle d'activités nautiques dans la bande des 300 mètres : baignade + loisirs nautiques (surf kite, longe côte, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
■ C'est une zone de pratique des balades équestres	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
■ C'est une zone de pratique de la pêche à pied de loisirs	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Mesures de gestion de l'espace et de la fréquentation	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
■ Un outil de régulation de la fréquentation est prévu	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
13. limitation du temps de parking : utilisation d'horodateur dans les véhicules (disque bleu)	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
14. limitation des places de parking: marquage au sol, rubalise, plots bétons	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
15. Interdire l'accès certains jours (jours de la semaine, marée haute) si oui, préciser quand et pourquoi dans l'annexe à joindre	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
16. Interdire l'accès durant certains horaires si oui, préciser durant quels horaires et pourquoi dans l'annexe à joindre ACCES UNIQUEMENT DE 7h à 20h	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
17. limitation de l'accès à certaines portions de plage	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
18. mise en place d'un ASVP municipal dédié	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
La commune doit joindre , en annexe, une note décrivant précisément l'organisation mise en place.		

Cadre réservé à l'avis du sous-préfet

Avis favorable

Fait à PLERIN

Le 13 mai 2020

Le Maire


KERDINO



**Demande d'autorisation d'ouverture des plages du littoral
(faire une demande par plage)**

Nom de la commune	PLERIN	
Nom de la plage	LES ROSAIRES	
Type de plage	<input checked="" type="checkbox"/> Plage urbaine	<input type="checkbox"/> Plage non urbaine
Superficie (approximative) de l'emprise	939 000m²	

Rappels (interdictions réglementaires) :

- La pratique des sports collectifs est interdite
- Les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits

Cadre commun

- La consommation d'alcool et de nourriture est interdite
- L'accès à la plage pour les animaux de compagnie est interdit (accès aux abords autorisés cependant)
- La fréquentation nocturne des plages est interdite
- Les activités commerciales sont interdites sur la plage
- Prévention concernant le dérangement d'espèces protégées, en lien avec le Conservatoire du littoral
- Sécurité sanitaire : mise en place d'un dispositif de nature à garantir le respect des mesures de distanciation sociale.
- Information : mise en place de panneaux d'information précisant les règles et mesures de distanciations en vigueur

Activités

- | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|
| ■ La plage est ouverte exclusivement dans le cadre d'une plage dynamique (pas de dépose de serviette) | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| ■ Elle permet l'accès aux mouillages de navires de plaisance | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| ■ Elle permet la pratique individuelle d'activités nautiques dans la bande des 300 mètres : baignade + loisirs nautiques (surf kite, longe côte, etc.) | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| ■ C'est une zone de pratique des balades équestres | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| ■ C'est une zone de pratique de la pêche à pied de loisirs | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |

Mesures de gestion de l'espace et de la fréquentation

- | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|
| ■ Un outil de régulation de la fréquentation est prévu | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| 7. limitation du temps de parking : utilisation d'horodateur dans les véhicules (disque bleu) | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| 8. limitation des places de parking: marquage au sol, rubalise, plots bétons | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| 9. Interdire l'accès certains jours (jours de la semaine, marée haute) si oui, préciser quand et pourquoi dans l'annexe à joindre | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| 10. Interdire l'accès durant certains horaires si oui, préciser durant quels horaires et pourquoi dans l'annexe à joindre ACCES UNIQUEMENT DE 7h à 20h | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| 11. limitation de l'accès à certaines portions de plage | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| 12. mise en place d'un ASVP municipal dédié | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |

La commune doit joindre, en annexe, une note décrivant précisément l'organisation mise en place.

Cadre réservé à l'avis du sous-préfet

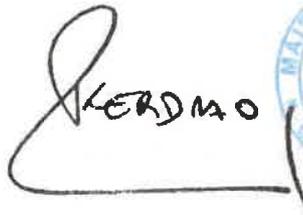
Avis favorable



Fait à PLERIN

Le 13 mai 2020

Le Maire



**Demande d'autorisation d'ouverture des plages du littoral
(faire une demande par plage)**

Nom de la commune	PLERIN	
Nom de la plage	TOURNEMINE	
Type de plage	<input type="checkbox"/> Plage urbaine	<input checked="" type="checkbox"/> Plage non urbaine
Superficie (approximative) de l'emprise	312 600m ²	

Rappels (interdictions réglementaires) :

- La pratique des sports collectifs est interdite
- Les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits

Cadre commun

- La consommation d'alcool et de nourriture est interdite
- L'accès à la plage pour les animaux de compagnie est interdit (accès aux abords autorisés cependant)
- La fréquentation nocturne des plages est interdite
- Les activités commerciales sont interdites sur la plage
- Prévention concernant le dérangement d'espèces protégées, en lien avec le Conservatoire du littoral
- Sécurité sanitaire : mise en place d'un dispositif de nature à garantir le respect des mesures de distanciation sociale.
- Information : mise en place de panneaux d'information précisant les règles et mesures de distanciations en vigueur

Activités

- | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|
| ■ La plage est ouverte exclusivement dans le cadre d'une plage dynamique (pas de dépose de serviette) | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| ■ Elle permet l'accès aux mouillages de navires de plaisance | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| ■ Elle permet la pratique individuelle d'activités nautiques dans la bande des 300 mètres : baignade + loisirs nautiques (surf kite, longe côte, etc.) | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| ■ C'est une zone de pratique des balades équestres | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| ■ C'est une zone de pratique de la pêche à pied de loisirs | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |

Mesures de gestion de l'espace et de la fréquentation

- | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|
| ■ Un outil de régulation de la fréquentation est prévu | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| 1. limitation du temps de parking : utilisation d'horodateur dans les véhicules (disque bleu) | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| 2. limitation des places de parking: marquage au sol, rubalise, plots bétons | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| 3. Interdire l'accès certains jours (jours de la semaine, marée haute) si oui, préciser quand et pourquoi dans l'annexe à joindre | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| 4. Interdire l'accès durant certains horaires si oui, préciser durant quels horaires et pourquoi dans l'annexe à joindre ACCES UNIQUEMENT DE 7h à 20h | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| 5. limitation de l'accès à certaines portions de plage | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| 6. mise en place d'un ASVP municipal dédié | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |

La commune **doit joindre**, en annexe, une note décrivant précisément l'organisation mise en place.

Cadre réservé à l'avis du sous-préfet

Avis favorable



Fait à PLERIN

Le 13 mai 2020

Le Maire



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'J. KERDRAO'. To the right of the signature is a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE PLERIN' at the top and 'CÔTES D'ARMOR' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower and a figure. A horizontal line is drawn below the signature and stamp.

Demande d'autorisation d'ouverture des plages du littoral (faire une demande par plage)

Nom de la commune	Langueux	
Nom de la plage	Plage de la Cage	
Type de plage	<input type="checkbox"/> Plage urbaine	<input checked="" type="checkbox"/> Plage non urbaine
Superficie (approximative) de l'emprise	2500 m2	

Rappels (interdictions réglementaires) :		
<ul style="list-style-type: none"> ■ La pratique des sports collectifs est interdite ■ Les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits 		
Cadre commun		
<ul style="list-style-type: none"> ■ La consommation d'alcool et de nourriture est interdite ■ L'accès à la plage pour les animaux de compagnie est interdit (accès aux abords autorisés cependant) ■ La fréquentation nocturne des plages est interdite ■ Les activités commerciales sont interdites sur la plage ■ Prévention concernant le dérangement d'espèces protégées, en lien avec le Conservatoire du littoral ■ Sécurité sanitaire : mise en place d'un dispositif de nature à garantir le respect des mesures de distanciation sociale. ■ Information : mise en place de panneaux d'information précisant les règles et mesures de distanciations en vigueur 		
Activités		
■ La plage est ouverte exclusivement dans le cadre d'une plage dynamique (pas de dépose de serviette)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
■ Elle permet l'accès aux mouillages de navires de plaisance	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
■ Elle permet la pratique individuelle d'activités nautiques dans la bande des 300 mètres : baignade + loisirs nautiques (surf kite, longe côte, etc.)	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
■ C'est une zone de pratique des balades équestres	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
■ C'est une zone de pratique de la pêche à pied de loisirs	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Mesures de gestion de l'espace et de la fréquentation		
■ Un outil de régulation de la fréquentation est prévu	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
1. limitation du temps de parking : utilisation d'horodateur dans les véhicules (disque bleu)	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
2. limitation des places de parking: marquage au sol, rubalise, plots bétons	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3. Interdire l'accès certains jours (jours de la semaine, marée haute) si oui, préciser quand et pourquoi dans l'annexe à joindre	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
4. Interdire l'accès durant certains horaires si oui, préciser durant quels horaires et pourquoi dans l'annexe à joindre	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
5. limitation de l'accès à certaines portions de plage	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
6. mise en place d'un ASVP municipal dédié	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
La commune doit joindre , en annexe, une note décrivant précisément l'organisation mise en place.		

Cadre réservé à l'avis du sous-préfet

Avis favorable



Fait à Languieux

Le 12 mai 2020

Le Maire



Demande d'autorisation d'ouverture des plages du littoral (faire une demande par plage)

Nom de la commune	TREBEURDEN	
Nom de la plage	Pors Mabo (linéaire de côte de 500m)	
Type de plage	<input type="checkbox"/> Plage urbaine	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Plage non urbaine
Superficie (approximative) de l'emprise	30 000m ² à mi-marée x3 en grande basse mer	Au pied de falaises quaternaires

EXPERIMENTATION HORS SAISON :

- usages sur estran :

- dynamique : promenade, jeux, pâtés de sable...etc....

- statique : serviettes en linéaire le long de l'enrochement et en pied de falaise avec espacement

réglementé

- usages dans la mer : baignade , longe-côte, petits bateaux pneumatiques d'enfants, paddle ...

Rappels (interdictions réglementaires) :		
<ul style="list-style-type: none"> ■ La pratique des sports collectifs est interdite ■ Les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits 		
Cadre commun		
<ul style="list-style-type: none"> ■ La consommation d'alcool et de nourriture est interdite ■ L'accès à la plage pour les animaux de compagnie est interdit (accès aux abords autorisés cependant) ■ La fréquentation nocturne des plages est interdite ■ Les activités commerciales sont interdites sur la plage ■ Prévention concernant le dérangement d'espèces protégées, en lien avec le Conservatoire du littoral ■ Sécurité sanitaire : mise en place d'un dispositif de nature à garantir le respect des mesures de distanciation sociale. ■ Information : mise en place de panneaux d'information précisant les règles et mesures de distanciations en vigueur 		
Activités		
<ul style="list-style-type: none"> ■ La plage est ouverte exclusivement dans le cadre d'une plage dynamique (pas de dépose de serviette) serviettes sur une rangée au pied de l'enrochement espacées de 5m avec interruption sur au moins 5m de chaque côté des entrées. 	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Non
<ul style="list-style-type: none"> ■ Elle permet l'accès aux mouillages de navires de plaisance 	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Non
<ul style="list-style-type: none"> ■ Elle permet la pratique individuelle d'activités nautiques dans la bande des 300 mètres : baignade + loisirs nautiques (surf kite, longe côte, etc.) baignade + longe-côte + paddle + bateaux pneumatiques d'enfants 	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<ul style="list-style-type: none"> ■ C'est une zone de pratique des balades équestres 	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Non
<ul style="list-style-type: none"> ■ C'est une zone de pratique de la pêche à pied de loisirs en bas estran de grande marée 	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Mesures de gestion de l'espace et de la fréquentation	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<ul style="list-style-type: none"> ■ Un outil de régulation de la fréquentation est prévu 	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Non
<ol style="list-style-type: none"> 1. limitation du temps de parking : utilisation d'horodateur dans les véhicules (disque bleu) 	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Non
<ol style="list-style-type: none"> 2. limitation des places de parking: marquage au sol, rubalise, plots bétons parkings à proximité 	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Non
<ol style="list-style-type: none"> 3. Interdire l'accès certains jours (jours de la semaine, marée haute) sauf si débordements constatés si oui, préciser quand et pourquoi dans l'annexe à joindre 	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Non

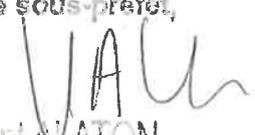
4. Interdire l'accès durant certains horaires si oui, préciser durant quels horaires et pourquoi dans l'annexe à joindre	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
5. limitation de l'accès à certaines portions de plage	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
6. mise en place d'un ASVP municipal dédié	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

La commune **doit joindre**, en annexe, une note décrivant précisément l'organisation mise en place.

Cadre réservé à l'avis du sous-préfet

FAVORABLE

Le sous-préfet,



Laurent ALATON

Fait à **TREBEURDEN 13** Le ~~XX~~ mai 2020

Le Maire



Le Maire,
Alain Favre

Demande d'autorisation d'ouverture des plages du littoral (faire une demande par plage)

Nom de la commune	TREBEURDEN	
Nom de la plage	Pors Termen (linéaire de cote de 250m)	
Type de plage	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Plage urbaine	<input type="checkbox"/> Plage non urbaine
Superficie (approximative) de l'emprise	15000m ² à mi-marée >200 000m ² en grande basse mer	

EXPERIMENTATION HORS SAISON :

- usages sur estran :
 - dynamique : promenade, jeux, pâtés de sable...etc....
 - statique : serviettes en linéaire le long du mur avec espacement réglementé
- usages dans la mer : baignade , longe-côte, petits bateaux pneumatiques d'enfants, paddle ...

Rappels (interdictions réglementaires) :		
<ul style="list-style-type: none"> ■ La pratique des sports collectifs est interdite ■ Les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits 		
Cadre commun		
<ul style="list-style-type: none"> ■ La consommation d'alcool et de nourriture est interdite ■ L'accès à la plage pour les animaux de compagnie est interdit (accès aux abords autorisés cependant) ■ La fréquentation nocturne des plages est interdite ■ Les activités commerciales sont interdites sur la plage ■ Prévention concernant le dérangement d'espèces protégées, en lien avec le Conservatoire du littoral ■ Sécurité sanitaire : mise en place d'un dispositif de nature à garantir le respect des mesures de distanciation sociale. ■ Information : mise en place de panneaux d'information précisant les règles et mesures de distanciations en vigueur 		
Activités		
<ul style="list-style-type: none"> ■ La plage est ouverte exclusivement dans le cadre d'une plage dynamique (pas de dépose de serviette) serviettes sur une rangée au pied de l'enrochement espacées de 5m avec interruption sur au moins 5m de chaque côté des entrées. 	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Non
<ul style="list-style-type: none"> ■ Elle permet l'accès aux mouillages de navires de plaisance le bas estran de cette plage est le port communal 	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<ul style="list-style-type: none"> ■ Elle permet la pratique individuelle d'activités nautiques dans la bande des 300 mètres : baignade + loisirs nautiques (surf kite, longe côte, etc.) baignade + longe-côte + paddle + bateaux pneumatiques d'enfants... 	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<ul style="list-style-type: none"> ■ C'est une zone de pratique des balades équestres 	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Non
<ul style="list-style-type: none"> ■ C'est une zone de pratique de la pêche à pied de loisirs en bas estran de grande marée 	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Mesures de gestion de l'espace et de la fréquentation	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<ul style="list-style-type: none"> ■ Un outil de régulation de la fréquentation est prévu 	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Non
1. limitation du temps de parking :utilisation d'horodateur dans les véhicules (disque bleu)	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Non
2. limitation des places de parking: marquage au sol, rubalise, plots bétons parkings nombreux à proximité	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Non
3. Interdire l'accès certains jours (jours de la semaine, marée haute) sauf si débordements constatés si oui, préciser quand et pourquoi dans l'annexe à joindre	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Non
4. Interdire l'accès durant certains horaires	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Non

si oui, préciser durant quels horaires et pourquoi dans l'annexe à joindre		
5. limitation de l'accès à certaines portions de plage	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
6. mise en place d'un ASVP municipal dédié	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
La commune doit joindre , en annexe, une note décrivant précisément l'organisation mise en place.		

Annexe cartographique jointe

Cadre réservé à l'avis du sous-préfet	FAVORABLE
	Le sous-préfet,  Laurent ALATON

Fait à Trébeurden

Le 12 mai 2020

Le Maire

Le Maire,
Alain FAIVRE,



Demande d'autorisation d'ouverture des plages du littoral (faire une demande par plage)

Nom de la commune	TREBEURDEN	
Nom de la plage	Toeno (linéaire de côte de 250m)	
Type de plage	<input type="checkbox"/> Plage urbaine	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Plage non urbaine
Superficie (approximative) de l'emprise	12 000m ² à mi-marée espace de pêche x 10 en grande basse mer	Haut de plage limité par un enrochement de dune et une falaise quaternaire

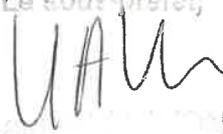
EXPERIMENTATION HORS SAISON :

- usages sur estran :
 - dynamique : pêche à pied, promenade, jeux, pâtés de sable...etc....
 - statique : serviettes en linéaire le long de l'enrochement avec espacement réglementé
- usages dans la mer : baignade, longe-côte, petits bateaux pneumatiques d'enfants, paddle ...

Rappels (interdictions réglementaires) :		
<ul style="list-style-type: none"> ● La pratique des sports collectifs est interdite ● Les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits 		
Cadre commun		
<ul style="list-style-type: none"> ● La consommation d'alcool et de nourriture est interdite ● L'accès à la plage pour les animaux de compagnie est interdit (accès aux abords autorisés cependant) ● La fréquentation nocturne des plages est interdite ● Les activités commerciales sont interdites sur la plage ● Prévention concernant le dérangement d'espèces protégées, en lien avec le Conservatoire du littoral ● Sécurité sanitaire : mise en place d'un dispositif de nature à garantir le respect des mesures de distanciation sociale. ● Information : mise en place de panneaux d'information précisant les règles et mesures de distanciations en vigueur 		
Activités		
<ul style="list-style-type: none"> ● La plage est ouverte exclusivement dans le cadre d'une plage dynamique (pas de dépose de serviette) le long de l'enrochement 	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Non
<ul style="list-style-type: none"> ● Elle permet l'accès aux mouillages de navires de plaisance 	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Non
<ul style="list-style-type: none"> ● Elle permet la pratique individuelle d'activités nautiques dans la bande des 300 mètres : baignade + loisirs nautiques (surf kite, longe côte, etc.) baignade + longe côte + paddle + bateaux pneumatiques d'enfants 	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<ul style="list-style-type: none"> ● C'est une zone de pratique des balades équestres 	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Non
<ul style="list-style-type: none"> ● C'est une zone de pratique de la pêche à pied de loisirs en bas estran de grande marée 	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Mesures de gestion de l'espace et de la fréquentation	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<ul style="list-style-type: none"> ● Un outil de régulation de la fréquentation est prévu <ol style="list-style-type: none"> 1. limitation du temps de parking : utilisation d'horodateur dans les véhicules (disque bleu) 2. limitation des places de parking: marquage au sol, rubalise, plots bétons 45 places uniquement sur le parking municipal, stationnement interdit sur l'estran 3. Interdire l'accès certains jours (jours de la semaine, marée haute) si oui, préciser quand et pourquoi dans l'annexe à joindre 	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Non

4. Interdire l'accès durant certains horaires si oui, préciser durant quels horaires et pourquoi dans l'annexe à joindre	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
5. limitation de l'accès à certaines portions de plage	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
6. mise en place d'un ASVP municipal dédié	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

La commune **doit joindre**, en annexe, une note décrivant précisément l'organisation mise en place.

Cadre réservé à l'avis du sous-préfet
<p>FAVORABLE</p> <p>Le sous-préfet,</p> 

Fait à TREBEURDEN 13
Le ~~XX~~ mai 2020

Le Maire



Le Maire,
Alain FAIVRE,

Demande d'autorisation d'ouverture des plages du littoral (faire une demande par plage)

Nom de la commune	TREBEURDEN	
Nom de la plage	Tresmeur (linéaire de côte d'1 km)	
Type de plage	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Plage urbaine	<input type="checkbox"/> Plage non urbaine
Superficie (approximative) de l'emprise	À mi-marée 90 000m ² , le double en très grande basse mer, 0 à partir de coefficient 60	

EXPERIMENTATION HORS SAISON :

- usages sur estran :

- dynamique : promenade, jeux, pâtés de sable, accès bateaux de l'Ecole de Voile...etc....

- statique : serviettes en linéaire le long du mur avec espacement réglementé

- usages dans la mer : baignade, longe-côte, paddle, petits bateaux pneumatiques d'enfants, bateaux de l'Ecole de Voile ...

Rappels (interdictions réglementaires) :		
<ul style="list-style-type: none"> ■ La pratique des sports collectifs est interdite ■ Les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits 		
Cadre commun		
<ul style="list-style-type: none"> ■ La consommation d'alcool et de nourriture est interdite ■ L'accès à la plage pour les animaux de compagnie est interdit (accès aux abords autorisés cependant) ■ La fréquentation nocturne des plages est interdite ■ Les activités commerciales sont interdites sur la plage ■ Prévention concernant le dérangement d'espèces protégées, en lien avec le Conservatoire du littoral ■ Sécurité sanitaire : mise en place d'un dispositif de nature à garantir le respect des mesures de distanciation sociale. ■ Information : mise en place de panneaux d'information précisant les règles et mesures de distanciations en vigueur 		
Activités		
<ul style="list-style-type: none"> ■ La plage est ouverte exclusivement dans le cadre d'une plage dynamique (pas de dépose de serviette) serviettes sur une rangée au pied de l'enrochement espacées de 5m avec interruption sur au moins 5m de chaque côté des entrées. 	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Non
<ul style="list-style-type: none"> ■ Elle permet l'accès aux mouillages de navires de plaisance 	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Non
<ul style="list-style-type: none"> ■ Elle permet la pratique individuelle d'activités nautiques dans la bande des 300 mètres : baignade + loisirs nautiques (surf kite, longe côte, etc.) baignade + longe-côte + paddle + bateaux pneumatiques d'enfants + activités de l'Ecole de voile 	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<ul style="list-style-type: none"> ■ C'est une zone de pratique des balades équestres 	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Non
<ul style="list-style-type: none"> ■ C'est une zone de pratique de la pêche à pied de loisirs sauf dans les rochers aux extrémités, mais pas sur l'estran sableux trop fin pour permettre l'enfouissement des bivalves 	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Non
Mesures de gestion de l'espace et de la fréquentation	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<ul style="list-style-type: none"> ■ Un outil de régulation de la fréquentation est prévu 	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Non
<ol style="list-style-type: none"> 1. limitation du temps de parking : utilisation d'horodateur dans les véhicules (disque bleu) 	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Non
<ol style="list-style-type: none"> 2. limitation des places de parking: marquage au sol, rubalise, plots bétons très nombreux parkings à proximité 	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Non
<ol style="list-style-type: none"> 3. Interdire l'accès certains jours (jours de la semaine, marée haute) sauf si débordements constatés 	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Non

si oui, préciser quand et pourquoi dans l'annexe à joindre	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
4. Interdire l'accès durant certains horaires si oui, préciser durant quels horaires et pourquoi dans l'annexe à joindre lorsque mer trop haute, uniquement baignade et longe côte autorisés	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
5. limitation de l'accès à certaines portions de plage	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
6. mise en place d'un ASVP municipal dédié	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
La commune doit joindre , en annexe, une note décrivant précisément l'organisation mise en place.		

Cadre réservé à l'avis du sous-préfet	FAVORABLE Le sous-préfet, UALL Laurent M...
---------------------------------------	------------------------------------------------------

Fait à **TREBEURDEN** le **13** mai 2020

Le Maire

 Le Maire,
Alain FAIVRE,

Demande d'autorisation d'ouverture des plages du littoral (faire une demande par plage)

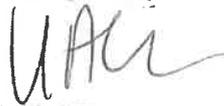
Nom de la commune	TREBEURDEN	
Nom de la plage	Goas Treiz (linéaire de côte = 700m)	
Type de plage	<input type="checkbox"/> Plage urbaine	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Plage non urbaine
Superficie (approximative) de l'emprise	50 000m ² à mi-marée espace de pêche x10 en grande basse mer	Cordon dunaire d'arrière plage fragile

EXPERIMENTATION HORS SAISON :

- usages sur estran : uniquement pêche à pied
- usages dans la mer : uniquement planche à voile, kyte surf...

Rappels (interdictions réglementaires) :		
<ul style="list-style-type: none"> ■ La pratique des sports collectifs est interdite ■ Les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits 		
Cadre commun		
<ul style="list-style-type: none"> ■ La consommation d'alcool et de nourriture est interdite ■ L'accès à la plage pour les animaux de compagnie est interdit (accès aux abords autorisés cependant) ■ La fréquentation nocturne des plages est interdite ■ Les activités commerciales sont interdites sur la plage ■ Prévention concernant le dérangement d'espèces protégées, en lien avec le Conservatoire du littoral ■ Sécurité sanitaire : mise en place d'un dispositif de nature à garantir le respect des mesures de distanciation sociale. ■ Information : mise en place de panneaux d'information précisant les règles et mesures de distanciations en vigueur 		
Activités		
<ul style="list-style-type: none"> ■ La plage est ouverte exclusivement dans le cadre d'une plage dynamique (pas de dépose de serviette) 	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<ul style="list-style-type: none"> ■ Elle permet l'accès aux mouillages de navires de plaisance 	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Non
<ul style="list-style-type: none"> ■ Elle permet la pratique individuelle d'activités nautiques dans la bande des 300 mètres : baignade + loisirs nautiques (surf kite, longe côte, etc.) uniquement planche et kyte surf à niveau > mi-marée 	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<ul style="list-style-type: none"> ■ C'est une zone de pratique des balades équestres 	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Non
<ul style="list-style-type: none"> ■ C'est une zone de pratique de la pêche à pied de loisirs en bas estran de grande marée 	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Mesures de gestion de l'espace et de la fréquentation	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<ul style="list-style-type: none"> ■ Un outil de régulation de la fréquentation est prévu 	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Non
<ol style="list-style-type: none"> 1. limitation du temps de parking : utilisation d'horodateur dans les véhicules (disque bleu) 	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Non
<ol style="list-style-type: none"> 2. limitation des places de parking: marquage au sol, rubalise, plots bétons parking à proximité 	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Non
<ol style="list-style-type: none"> 3. Interdire l'accès certains jours (jours de la semaine, marée haute) si oui, préciser quand et pourquoi dans l'annexe à joindre 	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Non
<ol style="list-style-type: none"> 4. Interdire l'accès durant certains horaires si oui, préciser durant quels horaires et pourquoi dans l'annexe à joindre 	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Non
<ol style="list-style-type: none"> 5. limitation de l'accès à certaines portions de plage 	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

6. mise en place d'un ASVP municipal dédié	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
La commune doit joindre, en annexe, une note décrivant précisément l'organisation mise en place.		

Cadre réservé à l'avis du sous-préfet
FAVORABLE Le sous-préfet,  Laurent ALATON

Fait à **TRÉBEURDEN** **13**
Le **XX** mai 2020

Le Maire

Le Maire,
Alain FAIVRE,

**Demande d'autorisation d'ouverture des plages du littoral
(faire une demande par plage)**

Nom de la commune	LOUANNEC	
Nom de la plage	Nantouar	
Type de plage	<input type="checkbox"/> Plage urbaine	<input checked="" type="checkbox"/> Plage non urbaine
Superficie (approximative) de l'emprise	Longueur 1,5km, estran découvert en BM sur 1km	

Rappels (interdictions réglementaires) :		
<ul style="list-style-type: none"> • La pratique des sports collectifs est interdite • Les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits 		
Cadre commun		
<ul style="list-style-type: none"> • La consommation d'alcool et de nourriture est interdite • L'accès à la plage pour les animaux de compagnie est interdit (accès aux abords autorisés cependant) • La fréquentation nocturne des plages est interdite • Les activités commerciales sont interdites sur la plage • Prévention concernant le dérangement d'espèces protégées, en lien avec le Conservatoire du littoral • Sécurité sanitaire : mise en place d'un dispositif de nature à garantir le respect des mesures de distanciation sociale. • Information : mise en place de panneaux d'information précisant les règles et mesures de distanciations en vigueur 		
Activités		
• La plage est ouverte exclusivement dans le cadre d'une plage dynamique (pas de dépose de serviette)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
• Elle permet l'accès aux mouillages de navires de plaisance	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
• Elle permet la pratique individuelle d'activités nautiques dans la bande des 300 mètres : baignade + loisirs nautiques (surf kite, longe côte, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
• C'est une zone de pratique des balades équestres	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
• C'est une zone de pratique de la pêche à pied de loisirs	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Mesures de gestion de l'espace et de la fréquentation	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
• Un outil de régulation de la fréquentation est prévu	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
1. limitation du temps de parking : utilisation d'horodateur dans les véhicules (disque bleu)	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
2. limitation des places de parking: marquage au sol, rubalise, plots bétons	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3. Interdire l'accès certains jours (jours de la semaine, marée haute) si oui, préciser quand et pourquoi dans l'annexe à joindre	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
4. Interdire l'accès durant certains horaires si oui, préciser durant quels horaires et pourquoi dans l'annexe à joindre	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
5. limitation de l'accès à certaines portions de plage	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
6. mise en place d'un ASVP municipal dédié	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non

La commune **doit joindre**, en annexe, une note décrivant précisément l'organisation mise en place.

Cadre réservé à l'avis du sous-préfet	FAVORABLE
	Le sous-préfet,  Laurence ALATON

Fait à LOUANNEC

Le 14 mai 2020

Le Maire



Demande d'autorisation d'ouverture des plages du littoral (faire une demande par plage)

Nom de la commune	LOUANNEC	
Nom de la plage	Penn an hent névez	
Type de plage	<input type="checkbox"/> Plage urbaine	<input checked="" type="checkbox"/> Plage non urbaine
Superficie (approximative) de l'emprise	Longueur 500m, estran découvert en BM sur 1km	

Rappels (interdictions réglementaires) :		
<ul style="list-style-type: none"> • La pratique des sports collectifs est interdite • Les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits 		
Cadre commun		
<ul style="list-style-type: none"> • La consommation d'alcool et de nourriture est interdite • L'accès à la plage pour les animaux de compagnie est interdit (accès aux abords autorisés cependant) • La fréquentation nocturne des plages est interdite • Les activités commerciales sont interdites sur la plage • Prévention concernant le dérangement d'espèces protégées, en lien avec le Conservatoire du littoral • Sécurité sanitaire : mise en place d'un dispositif de nature à garantir le respect des mesures de distanciation sociale. • Information : mise en place de panneaux d'information précisant les règles et mesures de distanciations en vigueur 		
Activités		
• La plage est ouverte exclusivement dans le cadre d'une plage dynamique (pas de dépose de serviette)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
• Elle permet l'accès aux mouillages de navires de plaisance	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
• Elle permet la pratique individuelle d'activités nautiques dans la bande des 300 mètres : baignade + loisirs nautiques (surf kite, longe côte, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
• C'est une zone de pratique des balades équestres	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
• C'est une zone de pratique de la pêche à pied de loisirs	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Mesures de gestion de l'espace et de la fréquentation	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
• Un outil de régulation de la fréquentation est prévu	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
1. limitation du temps de parking utilisation d'horodateur dans les véhicules (disque bleu)	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
2. limitation des places de parking: marquage au sol, rubalise, plots bétons	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3. Interdire l'accès certains jours (jours de la semaine, marée haute) si oui, préciser quand et pourquoi dans l'annexe à joindre	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
4. Interdire l'accès durant certains horaires si oui, préciser durant quels horaires et pourquoi dans l'annexe à joindre	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
5. limitation de l'accès à certaines portions de plage	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
6. mise en place d'un ASVP municipal dédié	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non

La commune **doit joindre**, en annexe, une note décrivant précisément l'organisation mise en place.

Cadre réservé à l'avis du sous-préfet

FAVORABLE
Le sous-préfet,


LAURENCE LÉATON

Fait à LOUANNEC

Le 14 mai 2020

Le Maire

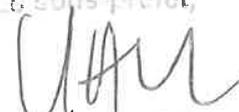
 

**Demande d'autorisation d'ouverture des plages du littoral
(faire une demande par plage)**

Nom de la commune	PERROS-GUIREC	
Nom de la plage	BASTILLE	
Type de plage	<input type="checkbox"/> Plage urbaine	<input checked="" type="checkbox"/> Plage non urbaine
Superficie (approximative) de l'emprise	3000 m ²	

Rappels (interdictions réglementaires) :		
<input checked="" type="checkbox"/> La pratique des sports collectifs est interdite <input checked="" type="checkbox"/> Les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits		
Cadre commun		
<input checked="" type="checkbox"/> La plage est ouverte exclusivement dans le cadre d'une plage dynamique (pas de dépose de serviette) <input checked="" type="checkbox"/> La consommation d'alcool et de nourriture est interdite <input checked="" type="checkbox"/> L'accès à la plage pour les animaux de compagnie est interdit (accès aux abords autorisés cependant) <input checked="" type="checkbox"/> La fréquentation nocturne des plages est interdite <input checked="" type="checkbox"/> Les activités commerciales sont interdites sur la plage <input checked="" type="checkbox"/> Sécurité sanitaire : mise en place d'un dispositif de nature à garantir le respect des mesures de distanciation sociale. <input checked="" type="checkbox"/> Information : mise en place de panneaux d'information précisant les règles et mesures de distanciations en vigueur		
Activités		
<input checked="" type="checkbox"/> Elle permet l'accès aux mouillages de navires de plaisance	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/> Elle permet la pratique individuelle d'activités nautiques dans la bande des 300 mètres : baignade + loisirs nautiques (surf kite, longe côte, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/> C'est une zone de pratique de la pêche à pied de loisirs	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Mesures de gestion de l'espace et de la fréquentation	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/> Prévention concernant le dérangement d'espèces protégées	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/> Un outil de régulation de la fréquentation est prévu	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
1. limitation du temps de parking : utilisation d'horodateur dans les véhicules (disque bleu)	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
2. limitation des places de parking: marquage au sol, rubalise, plots bétons	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3. Interdire l'accès certains jours (jours de la semaine, marée haute) si oui, préciser quand et pourquoi dans l'annexe à joindre	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
4. Interdire l'accès durant certains horaires si oui, préciser durant quels horaires et pourquoi dans l'annexe à joindre	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
5. limitation de l'accès à certaines portions de plage	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
6. mise en place d'un ASVP municipal dédié	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
La commune doit joindre, en annexe, une note décrivant précisément l'organisation mise en place.		

Cadre réservé à l'avis du sous-préfet

FAVORABLE
 Le sous-préfet,

 LOUISE ALAYTON

Verso plan ->

Fait à Perros-Guirec

Le 13 mai 2020



Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. B. B.", written over a horizontal line.

Demande d'autorisation d'ouverture des plages du littoral (faire une demande par plage)

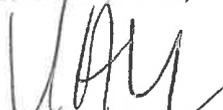
Nom de la commune	PERROS-GUIREC	
Nom de la plage	SAINT-GUIREC	
Type de plage	<input checked="" type="checkbox"/> Plage urbaine	<input type="checkbox"/> Plage non urbaine
Superficie (approximative) de l'emprise	10 500m ² / 1,05 ha	

Rappels (interdictions réglementaires) :		
<input checked="" type="checkbox"/> La pratique des sports collectifs est interdite <input checked="" type="checkbox"/> Les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits		
Cadre commun		
<input checked="" type="checkbox"/> La plage est ouverte exclusivement dans le cadre d'une plage dynamique (pas de dépose de serviette) <input checked="" type="checkbox"/> La consommation d'alcool et de nourriture est interdite <input checked="" type="checkbox"/> L'accès à la plage, pour les animaux de compagnie est interdit (accès aux abords autorisés cependant) <input checked="" type="checkbox"/> La fréquentation nocturne des plages est interdite <input checked="" type="checkbox"/> Les activités commerciales sont interdites sur la plage <input checked="" type="checkbox"/> Sécurité sanitaire : mise en place d'un dispositif de nature à garantir le respect des mesures de distanciation sociale. <input checked="" type="checkbox"/> Information : mise en place de panneaux d'information précisant les règles et mesures de distanciations en vigueur		
Activités		
<input checked="" type="checkbox"/> Elle permet l'accès aux mouillages de navires de plaisance	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/> Elle permet la pratique individuelle d'activités nautiques dans la bande des 300 mètres : baignade + loisirs nautiques (surf kite, longe côte, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/> C'est une zone de pratique de la pêche à pied de loisirs	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Mesures de gestion de l'espace et de la fréquentation	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/> Prévention concernant le dérangement d'espèces protégées	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/> Un outil de régulation de la fréquentation est prévu	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
1. limitation du temps de parking : utilisation d'horodateur dans les véhicules (disque bleu)	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
2. limitation des places de parking: marquage au sol, rubalise, plots bétons	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3. Interdire l'accès certains jours (jours de la semaine, marée haute) si oui, préciser quand et pourquoi dans l'annexe à joindre	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
4. Interdire l'accès durant certains horaires si oui, préciser durant quels horaires et pourquoi dans l'annexe à joindre	Oui	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
5. limitation de l'accès à certaines portions de plage	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
6. mise en place d'un ASVP municipal dédié	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
La commune doit joindre, en annexe, une note décrivant précisément l'organisation mise en place.		

Cadre réservé à l'avis du sous-préfet

FAVORABLE

Le sous-préfet,



LAURENT ALATOM

Fait à Perros-Guirec

Le 13 mai 2020

Le Maire



**Demande d'autorisation d'ouverture des plages du littoral
(faire une demande par plage)**

Nom de la commune	Ville de Perros Guirec	
Nom de la plage	Pors ar Goret	
Type de plage	<input type="checkbox"/> Plage urbaine	<input checked="" type="checkbox"/> Plage non urbaine
Superficie (approximative) de l'emprise		400 m ²

Rappels (interdictions réglementaires) :		
<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> La pratique des sports collectifs est interdite <input checked="" type="checkbox"/> Les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits 		
Cadre commun		
<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> La plage est ouverte exclusivement dans le cadre d'une plage dynamique (pas de dépose de serviette) <input checked="" type="checkbox"/> La consommation d'alcool et de nourriture est interdite <input checked="" type="checkbox"/> L'accès à la plage pour les animaux de compagnie est interdit (accès aux abords autorisés cependant) <input checked="" type="checkbox"/> La fréquentation nocturne des plages est interdite <input checked="" type="checkbox"/> Les activités commerciales sont interdites sur la plage <input checked="" type="checkbox"/> Sécurité sanitaire : mise en place d'un dispositif de nature à garantir le respect des mesures de distanciation sociale. <input checked="" type="checkbox"/> Information : mise en place de panneaux d'information précisant les règles et mesures de distanciations en vigueur 		
Activités		
<input checked="" type="checkbox"/> Elle permet l'accès aux mouillages de navires de plaisance	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/> Elle permet la pratique individuelle d'activités nautiques dans la bande des 300 mètres : baignade + loisirs nautiques (surf kite, longe côte, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/> C'est une zone de pratique de la pêche à pied de loisirs	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Mesures de gestion de l'espace et de la fréquentation	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/> Prévention concernant le dérangement d'espèces protégées	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/> Un outil de régulation de la fréquentation est prévu	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
1. limitation du temps de parking : utilisation d'horodateur dans les véhicules (disque bleu)	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
2. limitation des places de parking: marquage au sol, rubalise, plots bétons	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3. Interdire l'accès certains jours (jours de la semaine, marée haute) si oui, préciser quand et pourquoi dans l'annexe à joindre	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
4. Interdire l'accès durant certains horaires si oui, préciser durant quels horaires et pourquoi dans l'annexe à joindre	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
5. limitation de l'accès à certaines portions de plage	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
6. mise en place d'un ASVP municipal dédié	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
La commune doit joindre, en annexe, une note décrivant précisément l'organisation mise en place.		

Cadre réservé à l'avis du sous-préfet

FAVORABLE

Le sous-préfet,

LAU
LOUANNÉ

Fait à Perros-Guirec

Le 13 mai 2020

Le Maire



**Demande d'autorisation d'ouverture des plages du littoral
(faire une demande par plage)**

Nom de la commune	Ville de Perros Guirec	
Nom de la plage	Plage de Trestrignel	
Type de plage	<input checked="" type="checkbox"/> Plage urbaine	<input type="checkbox"/> Plage non urbaine
Superficie (approximative) de l'emprise	55 000 m2	

Rappels (interdictions réglementaires) :		
<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> La pratique des sports collectifs est interdite <input checked="" type="checkbox"/> Les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits 		
Cadre commun		
<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> La plage est ouverte exclusivement dans le cadre d'une plage dynamique (pas de dépose de serviette) <input checked="" type="checkbox"/> La consommation d'alcool et de nourriture est interdite <input checked="" type="checkbox"/> L'accès à la plage pour les animaux de compagnie est interdit (accès aux abords autorisés cependant) <input checked="" type="checkbox"/> La fréquentation nocturne des plages est interdite <input checked="" type="checkbox"/> Les activités commerciales sont interdites sur la plage <input checked="" type="checkbox"/> Sécurité sanitaire : mise en place d'un dispositif de nature à garantir le respect des mesures de distanciation sociale. <input checked="" type="checkbox"/> Information : mise en place de panneaux d'information précisant les règles et mesures de distanciations en vigueur 		
Activités		
<input checked="" type="checkbox"/> Elle permet l'accès aux mouillages de navires de plaisance	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/> Elle permet la pratique individuelle d'activités nautiques dans la bande des 300 mètres : baignade + loisirs nautiques (surf, kite, longe côte, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	Non
<input checked="" type="checkbox"/> C'est une zone de pratique de la pêche à pied de loisirs	Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Mesures de gestion de l'espace et de la fréquentation		
<input checked="" type="checkbox"/> Prévention concernant le dérangement d'espèces protégées	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/> Un outil de régulation de la fréquentation est prévu	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
1. limitation du temps de parking : utilisation d'horodateur dans les véhicules (disque bleu)	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
2. limitation des places de parking: marquage au sol, rubalise, plots bétons	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3. Interdire l'accès certains jours (jours de la semaine, marée haute) si oui, préciser quand et pourquoi dans l'annexe à joindre	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
4. Interdire l'accès durant certains horaires si oui, préciser durant quels horaires et pourquoi dans l'annexe à joindre	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
5. limitation de l'accès à certaines portions de plage	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
6. mise en place d'un ASVP municipal dédié	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
La commune doit joindre, en annexe, une note décrivant précisément l'organisation mise en place.		

Cadre réservé à l'avis du sous-préfet

FAVORABLE
Le sous-préfet,

LAURENT MALATON

Fait à Perros-Guirec

Le 13 mai 2020

Le Maire



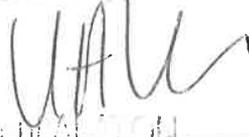
Demande d'autorisation d'ouverture des plages du littoral (faire une demande par plage)

Nom de la commune	Ville de Perros Guirec	
Nom de la plage	Plage des Arcades	
Type de plage	<input type="checkbox"/> Plage urbaine	<input checked="" type="checkbox"/> Plage non urbaine
Superficie (approximative) de l'emprise	600 ml* 5 m large	

Rappels (interdictions réglementaires) :		
<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> La pratique des sports collectifs est interdite <input checked="" type="checkbox"/> Les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits 		
Cadre commun		
<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> La plage est ouverte exclusivement dans le cadre d'une plage dynamique (pas de dépose de serviette) <input checked="" type="checkbox"/> La consommation d'alcool et de nourriture est interdite <input checked="" type="checkbox"/> L'accès à la plage pour les animaux de compagnie est interdit (accès aux abords autorisés cependant) <input checked="" type="checkbox"/> La fréquentation nocturne des plages est interdite <input checked="" type="checkbox"/> Les activités commerciales sont interdites sur la plage <input checked="" type="checkbox"/> Sécurité sanitaire : mise en place d'un dispositif de nature à garantir le respect des mesures de distanciation sociale. <input checked="" type="checkbox"/> Information : mise en place de panneaux d'information précisant les règles et mesures de distanciations en vigueur 		
Activités		
<input checked="" type="checkbox"/> Elle permet l'accès aux mouillages de navires de plaisance	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/> Elle permet la pratique individuelle d'activités nautiques dans la bande des 300 mètres : baignade + loisirs nautiques (surf, kite, longue côte, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/> C'est une zone de pratique de la pêche à pied de loisirs	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Mesures de gestion de l'espace et de la fréquentation	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/> Prévention concernant le dérangement d'espèces protégées	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/> Un outil de régulation de la fréquentation est prévu	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
1. limitation du temps de parking : utilisation d'horodateur dans les véhicules (disque bleu)	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
2. limitation des places de parking: marquage au sol, rubalise, plots bétons	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3. Interdire l'accès certains jours (jours de la semaine, marée haute) si oui, préciser quand et pourquoi dans l'annexe à joindre	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
4. Interdire l'accès durant certains horaires si oui, préciser durant quels horaires et pourquoi dans l'annexe à joindre	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
5. limitation de l'accès à certaines portions de plage	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
6. mise en place d'un ASVP municipal dédié	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
La commune doit joindre, en annexe, une note décrivant précisément l'organisation mise en place.		

Cadre réservé à l'avis du sous-préfet

FAVORABLE
Le sous-préfet



Laurence BICH

Fait à

Le 13 mai 2020

Le Maire

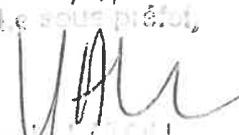


**Demande d'autorisation d'ouverture des plages du littoral
(faire une demande par plage)**

Nom de la commune	PERROS-GUIREC	
Nom de la plage	TRESTRAOU	
Type de plage	<input checked="" type="checkbox"/> Plage urbaine	<input type="checkbox"/> Plage non urbaine
Superficie (approximative) de l'emprise	18 hectares environ	

Rappels (interdictions réglementaires) :		
<ul style="list-style-type: none"> ■ La pratique des sports collectifs est interdite ■ Les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits 		
Cadre commun		
<ul style="list-style-type: none"> ■ La plage est ouverte exclusivement dans le cadre d'une plage dynamique (pas de dépose de serviette) ■ La consommation d'alcool et de nourriture est interdite ■ L'accès à la plage pour les animaux de compagnie est interdit (accès aux abords autorisés cependant) ■ La fréquentation nocturne des plages est interdite ■ Les activités commerciales sont interdites sur la plage ■ Sécurité sanitaire : mise en place d'un dispositif de nature à garantir le respect des mesures de distanciation sociale. ■ Information : mise en place de panneaux d'information précisant les règles et mesures de distanciations en vigueur 		
Activités		
■ Elle permet l'accès aux mouillages de navires de plaisance	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
■ Elle permet la pratique individuelle d'activités nautiques dans la bande des 300 mètres : baignade + loisirs nautiques (surf kite, longe côte, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
■ C'est une zone de pratique de la pêche à pied de loisirs	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Mesures de gestion de l'espace et de la fréquentation	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
■ Prévention concernant le dérangement d'espèces protégées	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
■ Un outil de régulation de la fréquentation est prévu	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
1. limitation du temps de parking : utilisation d'horodateur dans les véhicules (disque bleu)	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
2. limitation des places de parking: marquage au sol, rubalise, plots bétons	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3. Interdire l'accès certains jours (jours de la semaine, marée haute) si oui, préciser quand et pourquoi dans l'annexe à joindre	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
4. Interdire l'accès durant certains horaires si oui, préciser durant quels horaires et pourquoi dans l'annexe à joindre	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
5. limitation de l'accès à certaines portions de plage	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
6. mise en place d'un ASVP municipal dédié	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
La commune doit joindre, en annexe, une note décrivant précisément l'organisation mise en place.		

Cadre réservé à l'avis du sous-préfet

FAVORABLE
Le sous-préfet,


VUSO →

Fait à Perros Guirec

Le 13 mai 2020

Le Maire



Demande d'autorisation d'ouverture des plages du littoral
Plage de Goas Lagorn – Commune de Lannion

Nom de la commune	LANNION	
Nom de la plage	Goas Lagorn	
Type de plage	<input type="checkbox"/> Plage urbaine	<input type="checkbox"/> Plage non urbaine
Superficie (approximative) de l'emprise	75 000 m ² (500 m de longueur)	

Rappels (interdictions réglementaires) :		
<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> La pratique des sports collectifs est interdite <input checked="" type="checkbox"/> Les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits 		
Cadre commun		
<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> La plage est ouverte exclusivement dans le cadre d'une plage dynamique (pas de dépose de serviette) <input checked="" type="checkbox"/> La consommation d'alcool et de nourriture est interdite <input checked="" type="checkbox"/> L'accès à la plage pour les animaux de compagnie est interdit (accès aux abords autorisés cependant) <input checked="" type="checkbox"/> La fréquentation nocturne des plages est interdite <input checked="" type="checkbox"/> Les activités commerciales sont interdites sur la plage <input checked="" type="checkbox"/> Sécurité sanitaire : mise en place d'un dispositif de nature à garantir le respect des mesures de distanciation sociale. <input checked="" type="checkbox"/> Information : mise en place de panneaux d'information précisant les règles et mesures de distanciations en vigueur 		
Activités		
<input checked="" type="checkbox"/> Elle permet l'accès aux mouillages de navires de plaisance	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/> Elle permet la pratique individuelle d'activités nautiques dans la bande des 300 mètres : baignade + loisirs nautiques (surf kite, longe côte, etc.)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/> C'est une zone de pratique de la pêche à pied de loisirs	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Mesures de gestion de l'espace et de la fréquentation		
<input checked="" type="checkbox"/> Prévention concernant le dérangement d'espèces protégées	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/> Un outil de régulation de la fréquentation est prévu	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
1. limitation du temps de parking : utilisation d'horodateur dans les véhicules (disque bleu)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
2. limitation des places de parking: marquage au sol, rubalise, plots bétons	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3. Interdire l'accès certains jours (jours de la semaine, marée haute) si oui, préciser quand et pourquoi dans l'annexe à joindre	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
4. Interdire l'accès durant certains horaires si oui, préciser durant quels horaires et pourquoi dans l'annexe à joindre	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
5. limitation de l'accès à certaines portions de plage	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
6. mise en place d'un ASVP municipal dédié	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
La commune doit joindre, en annexe, une note décrivant précisément l'organisation mise en place.		

Cadre réservé à l'avis du sous-préfet

FAVORABLE

Le sous-préfet,

W. ALIN

LANNIONNAIS

Fait à LANNION

Le 13 mai 2020

Le Maire



Paul LE BIHAN
Maire de Lannion
Vice-Président de
Lannion Trégor Communauté

**Demande d'autorisation d'ouverture des plages du littoral
Plage de Maez An Nod- Commune de Lannion**

Nom de la commune	LANNION	
Nom de la plage	Maez An Nod	
Type de plage	<input type="checkbox"/> Plage urbaine	<input type="checkbox"/> Plage non urbaine
Superficie (approximative) de l'emprise	35 000m ² (350 m de longueur)	

Rappels (interdictions réglementaires) :

- La pratique des sports collectifs est interdite
- Les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits

Cadre commun

- La plage est ouverte exclusivement dans le cadre d'une plage dynamique (pas de dépose de serviette)
- La consommation d'alcool et de nourriture est interdite
- L'accès à la plage pour les animaux de compagnie est interdit (accès aux abords autorisés cependant)
- La fréquentation nocturne des plages est interdite
- Les activités commerciales sont interdites sur la plage
- Sécurité sanitaire : mise en place d'un dispositif de nature à garantir le respect des mesures de distanciation sociale.
- Information : mise en place de panneaux d'information précisant les règles et mesures de distanciations en vigueur

Activités

- | | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Elle permet l'accès aux mouillages de navires de plaisance | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| <input checked="" type="checkbox"/> Elle permet la pratique individuelle d'activités nautiques dans la bande des 300 mètres : baignade + loisirs nautiques (surf kite, longe côte, etc.) | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| <input checked="" type="checkbox"/> C'est une zone de pratique de la pêche à pied de loisirs | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |

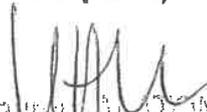
Mesures de gestion de l'espace et de la fréquentation

- | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Prévention concernant le dérangement d'espèces protégées | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| <input checked="" type="checkbox"/> Un outil de régulation de la fréquentation est prévu | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| 1. limitation du temps de parking : utilisation d'horodateur dans les véhicules (disque bleu) | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| 2. limitation des places de parking: marquage au sol, rubalise, plots bétons | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| 3. Interdire l'accès certains jours (jours de la semaine, marée haute)
si oui, préciser quand et pourquoi dans l'annexe à joindre | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| 4. Interdire l'accès durant certains horaires
si oui, préciser durant quels horaires et pourquoi dans l'annexe à joindre | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| 5. limitation de l'accès à certaines portions de plage | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| 6. mise en place d'un ASVP municipal dédié | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |

La commune **doit joindre**, en annexe, une note décrivant précisément l'organisation mise en place.

Cadre réservé à l'avis du sous-préfet

FAVORABLE
Le sous-préfet,

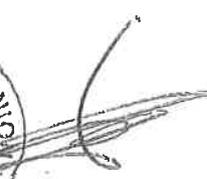

Laure MESTRIN

Fait à LANNION

Le 13 mai 2020

Le Maire




Paul LE BIHAN
Maire de Lannion
Vice-Président de
Lannion Trégor Communauté

**Demande d'autorisation d'ouverture des plages du littoral
(faire une demande par plage)**

Nom de la commune	PLOUHA	
Nom de la plage	Le Pâlis	
Type de plage	<input type="checkbox"/> Plage urbaine	<input checked="" type="checkbox"/> Plage non urbaine
Superficie (approximative) de l'emprise		

Rappels (interdictions réglementaires) :

- La pratique des sports collectifs est interdite
- Les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits

Cadre commun

- La consommation d'alcool et de nourriture est interdite
- L'accès à la plage pour les animaux de compagnie est interdit (accès aux abords autorisés cependant)
- La fréquentation nocturne des plages est interdite
- Les activités commerciales sont interdites sur la plage
- Prévention concernant le dérangement d'espèces protégées, en lien avec le Conservatoire du littoral
- Sécurité sanitaire : mise en place d'un dispositif de nature à garantir le respect des mesures de distanciation sociale.
- Information : mise en place de panneaux d'information précisant les règles et mesures de distanciations en vigueur

Activités

- | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------------|
| ■ La plage est ouverte exclusivement dans le cadre d'une plage dynamique (pas de dépose de serviette) | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| ■ Elle permet l'accès aux mouillages de navires de plaisance | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| ■ Elle permet la pratique individuelle d'activités nautiques dans la bande des 300 mètres : baignade + loisirs nautiques (surf kito, longe côte, etc.) | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| ■ C'est une zone de pratique des balades équestres | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| ■ C'est une zone de pratique de la pêche à pied de loisirs | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |

Mesures de gestion de l'espace et de la fréquentation

- | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|
| ■ Un outil de régulation de la fréquentation est prévu | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| 1. limitation du temps de parking : utilisation d'horodateur dans les véhicules (disque bleu) | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| 2. limitation des places de parking: marquage au sol, rubalise, plots bétons | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| 3. Interdire l'accès certains jours (jours de la semaine, marée haute)
si oui, préciser quand et pourquoi dans l'annexe à joindre | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| 4. Interdire l'accès durant certains horaires
si oui, préciser durant quels horaires et pourquoi dans l'annexe à joindre | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| 5. limitation de l'accès à certaines portions de plage | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| 6. mise en place d'un ASVP municipal dédié | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |

La commune doit joindre, en annexe, une note décrivant précisément l'organisation mise en place.

Cadre réservé à l'avis du sous-préfet

favorable 

Fait à PLOUHA ¹³ Le XX mai 2020

Le Maire





**Demande d'autorisation d'ouverture des plages du littoral
(faire une demande par plage)**

Nom de la commune	PLOUHA	
Nom de la plage	Gwin Zegal	
Type de plage	<input type="checkbox"/> Plage urbaine	<input checked="" type="checkbox"/> Plage non urbaine
Superficie (approximative) de l'emprise		

Rappels (interdictions réglementaires) :		
<ul style="list-style-type: none"> ■ La pratique des sports collectifs est interdite ■ Les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits 		
Cadre commun		
<ul style="list-style-type: none"> ■ La consommation d'alcool et de nourriture est interdite ■ L'accès à la plage pour les animaux de compagnie est interdit (accès aux abords autorisés cependant) ■ La fréquentation nocturne des plages est interdite ■ Les activités commerciales sont interdites sur la plage ■ Prévention concernant le dérangement d'espèces protégées, en lien avec le Conservatoire du littoral ■ Sécurité sanitaire : mise en place d'un dispositif de nature à garantir le respect des mesures de distanciation sociale. ■ Information : mise en place de panneaux d'information précisant les règles et mesures de distanciations en vigueur 		
Activités		
■ La plage est ouverte exclusivement dans le cadre d'une plage dynamique (pas de dépose de serviette)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
■ Elle permet l'accès aux mouillages de navires de plaisance	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
■ Elle permet la pratique individuelle d'activités nautiques dans la bande des 300 mètres : baignade + loisirs nautiques (surf kite, longe côte, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
■ C'est une zone de pratique des balades équestres	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
■ C'est une zone de pratique de la pêche à pied de loisirs	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Mesures de gestion de l'espace et de la fréquentation	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
■ Un outil de régulation de la fréquentation est prévu	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
1. limitation du temps de parking : utilisation d'horodateur dans les véhicules (disque bleu)	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
2. limitation des places de parking: marquage au sol, rubalise, plots bétons	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3. Interdire l'accès certains jours (jours de la semaine, marée haute) si oui, préciser quand et pourquoi dans l'annexe à joindre	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
4. Interdire l'accès durant certains horaires si oui, préciser durant quels horaires et pourquoi dans l'annexe à joindre	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
5. limitation de l'accès à certaines portions de plage	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
6. mise en place d'un ASVP municipal dédié	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non

La commune doit joindre, en annexe, une note décrivant précisément l'organisation mise en place.

Cadre réservé à l'avis du sous-préfet

favorable 

Fait à PLOUHA Le 13 mai 2020

Le Maire 


Demande d'autorisation d'ouverture des plages du littoral (faire une demande par plage)

Nom de la commune	PLOUHA	
Nom de la plage	Bonaparte	
Type de plage	<input type="checkbox"/> Plage urbaine	<input checked="" type="checkbox"/> Plage non urbaine
Superficie (approximative) de l'emprise		

Rappels (interdictions réglementaires) :		
<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> La pratique des sports collectifs est interdite <input checked="" type="checkbox"/> Les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits 		
Cadre commun		
<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> La consommation d'alcool et de nourriture est interdite <input checked="" type="checkbox"/> L'accès à la plage pour les animaux de compagnie est interdit (accès aux abords autorisés cependant) <input checked="" type="checkbox"/> La fréquentation nocturne des plages est interdite <input checked="" type="checkbox"/> Les activités commerciales sont interdites sur la plage <input checked="" type="checkbox"/> Prévention concernant le dérangement d'espèces protégées, en lien avec le Conservatoire du littoral <input checked="" type="checkbox"/> Sécurité sanitaire : mise en place d'un dispositif de nature à garantir le respect des mesures de distanciation sociale. <input checked="" type="checkbox"/> Information : mise en place de panneaux d'information précisant les règles et mesures de distanciations en vigueur 		
Activités		
<input checked="" type="checkbox"/> La plage est ouverte exclusivement dans le cadre d'une plage dynamique (pas de dépose de serviette)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/> Elle permet l'accès aux mouillages de navires de plaisance	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/> Elle permet la pratique individuelle d'activités nautiques dans la bande des 300 mètres : baignade + loisirs nautiques (surf kite, longe côte, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/> C'est une zone de pratique des balades équestres	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/> C'est une zone de pratique de la pêche à pied de loisirs	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Mesures de gestion de l'espace et de la fréquentation		
<input checked="" type="checkbox"/> Un outil de régulation de la fréquentation est prévu	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
1. limitation du temps de parking : utilisation d'horodateur dans les véhicules (disque bleu)	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
2. limitation des places de parking: marquage au sol, rubalise, plots bétons	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3. Interdire l'accès certains jours (jours de la semaine, marée haute) si oui, préciser quand et pourquoi dans l'annexe à joindre	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
4. Interdire l'accès durant certains horaires si oui, préciser durant quels horaires et pourquoi dans l'annexe à joindre	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
5. limitation de l'accès à certaines portions de plage	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
6. mise en place d'un ASVP municipal dédié	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non

La commune doit joindre, en annexe, une note décrivant précisément l'organisation mise en place.

Cadre réservé à l'avis du sous-préfet

favorable

Fait à PLOUHA Le ~~XX~~¹³ mai 2020

Le Maire



**Demande d'autorisation d'ouverture des plages du littoral
(faire une demande par plage)**

Nom de la commune	PLOUHA	
Nom de la plage	Brahac	
Type de plage	<input type="checkbox"/> Plage urbaine	<input checked="" type="checkbox"/> Plage non urbaine
Superficie (approximative) de l'emprise		

Rappels (interdictions réglementaires) :		
<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> La pratique des sports collectifs est interdite <input checked="" type="checkbox"/> Les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits 		
Cadre commun		
<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> La consommation d'alcool et de nourriture est interdite <input checked="" type="checkbox"/> L'accès à la plage pour les animaux de compagnie est interdit (accès aux abords autorisés cependant) <input checked="" type="checkbox"/> La fréquentation nocturne des plages est interdite <input checked="" type="checkbox"/> Les activités commerciales sont interdites sur la plage <input checked="" type="checkbox"/> Prévention concernant le dérangement d'espèces protégées, en lien avec le Conservatoire du littoral <input checked="" type="checkbox"/> Sécurité sanitaire : mise en place d'un dispositif de nature à garantir le respect des mesures de distanciation sociale. <input checked="" type="checkbox"/> Information : mise en place de panneaux d'information précisant les règles et mesures de distanciations en vigueur 		
Activités		
<input checked="" type="checkbox"/> La plage est ouverte exclusivement dans le cadre d'une plage dynamique (pas de dépose de serviette)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/> Elle permet l'accès aux mouillages de navires de plaisance	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/> Elle permet la pratique individuelle d'activités nautiques dans la bande des 300 mètres : baignade + loisirs nautiques (surf kite, longe côte, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/> C'est une zone de pratique des balades équestres	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/> C'est une zone de pratique de la pêche à pied de loisirs	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Mesures de gestion de l'espace et de la fréquentation	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/> Un outil de régulation de la fréquentation est prévu	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
1. limitation du temps de parking : utilisation d'horodateur dans les véhicules (disque bleu)	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
2. limitation des places de parking: marquage au sol, rubalise, plots bétons	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3. Interdire l'accès certains jours (jours de la semaine, marée haute) si oui, préciser quand et pourquoi dans l'annexe à joindre	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
4. Interdire l'accès durant certains horaires si oui, préciser durant quels horaires et pourquoi dans l'annexe à joindre	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
5. limitation de l'accès à certaines portions de plage	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
6. mise en place d'un ASVP municipal dédié	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non

La commune doit joindre, en annexe, une note décrivant précisément l'organisation mise en place.

Cadre réservé à l'avis du sous-préfet

favorable

Fait à PLOUHA Le ¹³~~14~~ mai 2020

Le Maire



[Handwritten signature]

**Demande d'autorisation d'ouverture des plages du littoral
(faire une demande par plage)**

Nom de la commune	PLOUHA	
Nom de la plage	Pors. Moquefer	
Type de plage	<input type="checkbox"/> Plage urbaine	<input checked="" type="checkbox"/> Plage non urbaine
Superficie (approximative) de l'emprise		

Rappels (interdictions réglementaires) :

- La pratique des sports collectifs est interdite
- Les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits

Cadre commun

- La consommation d'alcool et de nourriture est interdite
- L'accès à la plage pour les animaux de compagnie est interdit (accès aux abords autorisés cependant)
- La fréquentation nocturne des plages est interdite
- Les activités commerciales sont interdites sur la plage
- Prévention concernant le dérangement d'espèces protégées, en lien avec le Conservatoire du littoral
- Sécurité sanitaire : mise en place d'un dispositif de nature à garantir le respect des mesures de distanciation sociale.
- Information : mise en place de panneaux d'information précisant les règles et mesures de distanciations en vigueur

Activités

- | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------------|
| ■ La plage est ouverte exclusivement dans le cadre d'une plage dynamique (pas de dépose de serviette) | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| ■ Elle permet l'accès aux mouillages de navires de plaisance | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| ■ Elle permet la pratique individuelle d'activités nautiques dans la bande des 300 mètres : baignade + loisirs nautiques (surf kite, longe côte, etc.) | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| ■ C'est une zone de pratique des balades équestres | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| ■ C'est une zone de pratique de la pêche à pied de loisirs | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |

Mesures de gestion de l'espace et de la fréquentation

- | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|
| ■ Un outil de régulation de la fréquentation est prévu | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| 1. limitation du temps de parking : utilisation d'horodateur dans les véhicules (disque bleu) | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| 2. limitation des places de parking: marquage au sol, rubalise, plots bétons | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| 3. Interdire l'accès certains jours (jours de la semaine, marée haute)
si oui, préciser quand et pourquoi dans l'annexe à joindre | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| 4. Interdire l'accès durant certains horaires
si oui, préciser durant quels horaires et pourquoi dans l'annexe à joindre | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| 5. limitation de l'accès à certaines portions de plage | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| 6. mise en place d'un ASVP municipal dédié | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |

La commune doit joindre, en annexe, une note décrivant précisément l'organisation mise en place.

Cadre réservé à l'avis du sous-préfet

Fait à PLOUHA Le ^{13.}XX mai 2020

Le Maire



**Demande d'autorisation d'ouverture des plages du littoral
(faire une demande par plage)**

Nom de la commune	PAIMPOL	
Nom de la plage	TOSSEN	
Type de plage	<input type="checkbox"/> Plage urbaine	<input type="checkbox"/> Plage non urbaine
Superficie (approximative) de l'emprise	TOSSEN : 4500m ²	

Rappels (interdictions réglementaires) :		
<ul style="list-style-type: none"> ■ La pratique des sports collectifs est interdite ■ Les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits 		
Cadre commun		
<ul style="list-style-type: none"> ■ La consommation d'alcool et de nourriture est interdite ■ L'accès à la plage pour les animaux de compagnie est interdit (accès aux abords autorisés cependant) ■ La fréquentation nocturne des plages est interdite ■ Les activités commerciales sont interdites sur la plage ■ Prévention concernant le dérangement d'espèces protégées, en lien avec le Conservatoire du littoral ■ Sécurité sanitaire : mise en place d'un dispositif de nature à garantir le respect des mesures de distanciation sociale. ■ Information : mise en place de panneaux d'information précisant les règles et mesures de distanciations en vigueur 		
Activités		
■ La plage est ouverte exclusivement dans le cadre d'une plage dynamique (pas de dépose de serviette)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
■ Elle permet l'accès aux mouillages de navires de plaisance	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
■ Elle permet la pratique individuelle d'activités nautiques dans la bande des 300 mètres : baignade + loisirs nautiques (surf kite, longe côte, etc.)	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
■ C'est une zone de pratique des balades équestres	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
■ C'est une zone de pratique de la pêche à pied de loisirs	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Mesures de gestion de l'espace et de la fréquentation	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
■ Prévention concernant le dérangement d'espèces protégées	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
■ Un outil de régulation de la fréquentation est prévu	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
1. limitation du temps de parking : utilisation d'horodateur dans les véhicules (disque bleu)	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
2. limitation des places de parking: marquage au sol, rubalise, plots bétons	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3. Interdire l'accès certains jours (jours de la semaine, marée haute) si oui, préciser quand et pourquoi dans l'annexe à joindre	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
4. Interdire l'accès durant certains horaires si oui, préciser durant quels horaires et pourquoi dans l'annexe à joindre	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
5. limitation de l'accès à certaines portions de plage	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
6. mise en place d'un ASVP municipal dédié	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
La commune doit joindre, en annexe, une note décrivant précisément l'organisation mise en place.		

Cadre réservé à l'avis du sous-préfet

favorable  13.5. 2020

Fait à

Le 13 mai 2020

Le Maire



Demande d'autorisation d'ouverture des plages du littoral (faire une demande par plage)

Nom de la commune	PAIMPOL	
Nom de la plage	LEDANO	
Type de plage	<input type="checkbox"/> Plage urbaine	<input type="checkbox"/> Plage non urbaine
Superficie (approximative) de l'emprise	LEDANO : 15 000m ²	

Rappels (interdictions réglementaires) :

- La pratique des sports collectifs est interdite
- Les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits

Cadre commun

- La consommation d'alcool et de nourriture est interdite
- L'accès à la plage pour les animaux de compagnie est interdit (accès aux abords autorisés cependant)
- La fréquentation nocturne des plages est interdite
- Les activités commerciales sont interdites sur la plage
- Prévention concernant le dérangement d'espèces protégées, en lien avec le Conservatoire du littoral
- Sécurité sanitaire : mise en place d'un dispositif de nature à garantir le respect des mesures de distanciation sociale.
- Information : mise en place de panneaux d'information précisant les règles et mesures de distanciations en vigueur

Activités

- | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ■ La plage est ouverte exclusivement dans le cadre d'une plage dynamique (pas de dépose de serviette) | Oui | Non |
| <ul style="list-style-type: none"> ■ Elle permet l'accès aux mouillages de navires de plaisance | Oui | Non |
| <ul style="list-style-type: none"> ■ Elle permet la pratique individuelle d'activités nautiques dans la bande des 300 mètres : baignade + loisirs nautiques (surf kite, longe côte, etc.) | Oui | Non |
| <ul style="list-style-type: none"> ■ C'est une zone de pratique des balades équestres | Oui | Non |
| <ul style="list-style-type: none"> ■ C'est une zone de pratique de la pêche à pied de loisirs | Oui | Non |

Mesures de gestion de l'espace et de la fréquentation

- | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ■ Prévention concernant le dérangement d'espèces protégées | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| <ul style="list-style-type: none"> ■ Un outil de régulation de la fréquentation est prévu | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| <ol style="list-style-type: none"> 1. limitation du temps de parking : utilisation d'horodateur dans les véhicules (disque bleu) | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| <ol style="list-style-type: none"> 2. limitation des places de parking: marquage au sol, rubalise, plots bétons | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| <ol style="list-style-type: none"> 3. Interdire l'accès certains jours (jours de la semaine, marée haute)
si oui, préciser quand et pourquoi dans l'annexe à joindre | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| <ol style="list-style-type: none"> 4. Interdire l'accès durant certains horaires
si oui, préciser durant quels horaires et pourquoi dans l'annexe à joindre | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| <ol style="list-style-type: none"> 5. limitation de l'accès à certaines portions de plage | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |

6. mise en place d'un ASVP municipal dédié

Oui

Non

La commune **doit joindre**, en annexe, une note décrivant précisément l'organisation mise en place.

Cadre réservé à l'avis du sous-préfet

Favorable M. 14.5.2020

Fait à

Le 13 mai 2020

Le Maire



[Handwritten signature]

Demande d'autorisation d'ouverture des plages du littoral (faire une demande par plage)

Nom de la commune	PAIMPOL	
Nom de la plage	Poulafret	
Type de plage	<input type="checkbox"/> Plage urbaine	<input type="checkbox"/> Plage non-urbaine
Superficie (approximative) de l'emprise	1500m ²	

Rappels (interdictions réglementaires) :

- La pratique des sports collectifs est interdite
- Les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits

Cadre commun

- La consommation d'alcool et de nourriture est interdite
- L'accès à la plage pour les animaux de compagnie est interdit (accès aux abords autorisés cependant)
- La fréquentation nocturne des plages est interdite
- Les activités commerciales sont interdites sur la plage
- Prévention concernant le dérangement d'espèces protégées, en lien avec le Conservatoire du littoral
- Sécurité sanitaire : mise en place d'un dispositif de nature à garantir le respect des mesures de distanciation sociale.
- Information : mise en place de panneaux d'information précisant les règles et mesures de distanciations en vigueur

Activités

- | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| ■ La plage est ouverte exclusivement dans le cadre d'une plage dynamique (pas de dépose de serviette) | Oui | Non |
| ■ Elle permet l'accès aux mouillages de navires de plaisance | Oui | Non |
| ■ Elle permet la pratique individuelle d'activités nautiques dans la bande des 300 mètres : baignade + loisirs nautiques (surf kite, longe côte, etc.) | Oui | Non |
| ■ C'est une zone de pratique des balades équestres | Oui | Non |
| ■ C'est une zone de pratique de la pêche à pied de loisirs | Oui | Non |

Mesures de gestion de l'espace et de la fréquentation

- | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| ■ Prévention concernant le dérangement d'espèces protégées | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| ■ Un outil de régulation de la fréquentation est prévu | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| 1. limitation du temps de parking : utilisation d'horodateur dans les véhicules (disque bleu) | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| 2. limitation des places de parking: marquage au sol, rubalise, plots bétons | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| 3. Interdire l'accès certains jours (jours de la semaine, marée haute)
si oui, préciser quand et pourquoi dans l'annexe à joindre | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| 4. Interdire l'accès durant certains horaires
si oui, préciser durant quels horaires et pourquoi dans l'annexe à joindre | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| 5. limitation de l'accès à certaines portions de plage | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| 6. mise en place d'un ASVP municipal dédié | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |

La commune doit joindre, en annexe, une note décrivant précisément l'organisation mise en place.

Cadre réservé à l'avis du sous-préfet

favorable  14.5.2020

Fait à

Le 13 mai 2020

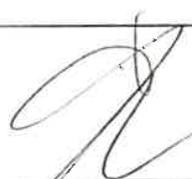
Le Maire



**Demande d'autorisation d'ouverture des plages du littoral
(faire une demande par plage)**

Nom de la commune	PLOUZÉC	
Nom de la plage	NOTORET	
Type de plage	<input type="checkbox"/> Plage urbaine	<input checked="" type="checkbox"/> Plage non urbaine
Superficie (approximative) de l'emprise	5 ha	Accès difficile - peu fréquentée.

Rappels (interdictions réglementaires) :		
<ul style="list-style-type: none"> ■ La pratique des sports collectifs est interdite ■ Les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits 		
Cadre commun		
<ul style="list-style-type: none"> ■ La consommation d'alcool et de nourriture est interdite ■ L'accès à la plage pour les animaux de compagnie est interdit (accès aux abords autorisés cependant) ■ La fréquentation nocturne des plages est interdite ■ Les activités commerciales sont interdites sur la plage ■ Prévention concernant le dérangement d'espèces protégées, en lien avec le Conservatoire du littoral ■ Sécurité sanitaire : mise en place d'un dispositif de nature à garantir le respect des mesures de distanciation sociale. ■ Information : mise en place de panneaux d'information précisant les règles et mesures de distanciations en vigueur 		
Activités	Libre accès. Toutes activités liées à la mer	
■ La plage est ouverte exclusivement dans le cadre d'une plage dynamique (pas de dépose de serviette)	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
■ Elle permet l'accès aux mouillages de navires de plaisance	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
■ Elle permet la pratique individuelle d'activités nautiques dans la bande des 300 mètres : baignade + loisirs nautiques (surf kite, longe côte, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
■ C'est une zone de pratique des balades équestres	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
■ C'est une zone de pratique de la pêche à pied de loisirs	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Mesures de gestion de l'espace et de la fréquentation	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
■ Un outil de régulation de la fréquentation est prévu	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
1. limitation du temps de parking : utilisation d'horodateur dans les véhicules (disque bleu)	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
2. limitation des places de parking: marquage au sol, rubalise, plots bétons	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3. Interdire l'accès certains jours (jours de la semaine, marée haute) si oui, préciser quand et pourquoi dans l'annexe à joindre	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
4. Interdire l'accès durant certains horaires si oui, préciser durant quels horaires et pourquoi dans l'annexe à joindre	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
5. limitation de l'accès à certaines portions de plage	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
6. mise en place d'un ASVP municipal dédié	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
La commune doit joindre, en annexe, une note décrivant précisément l'organisation mise en place.		

Cadre réservé à l'avis du sous-préfet
Favorable  14 mai 2020.

Fait à PLOUZÉC Le 14 mai 2020

Le Maire



**Demande d'autorisation d'ouverture des plages du littoral
(faire une demande par plage)**

Nom de la commune	PORDIC	
Nom de la plage	TOURNEMINE	
Type de plage	<input checked="" type="checkbox"/> Plage urbaine	<input type="checkbox"/> Plage non urbaine
Superficie (approximative) de l'emprise	263 m de long (cette plage se poursuit à Plérin)	

Rappels (interdictions réglementaires) :

- La pratique des sports collectifs est interdite
- Les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits

Cadre commun

- La consommation d'alcool et de nourriture est interdite
- L'accès à la plage pour les animaux de compagnie est interdit (accès aux abords autorisés cependant)
- La fréquentation nocturne des plages est interdite
- Les activités commerciales sont interdites sur la plage
- Prévention concernant le dérangement d'espèces protégées, en lien avec le Conservatoire du littoral
- Sécurité sanitaire : mise en place d'un dispositif de nature à garantir le respect des mesures de distanciation sociale.
- Information : mise en place de panneaux d'information précisant les règles et mesures de distanciations en vigueur

Activités

- | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|
| ■ La plage est ouverte exclusivement dans le cadre d'une plage dynamique (pas de dépose de serviette) | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| ■ Elle permet l'accès aux mouillages de navires de plaisance | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| ■ Elle permet la pratique individuelle d'activités nautiques dans la bande des 300 mètres : baignade + loisirs nautiques (surf kite, longe côte, etc.) | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| ■ C'est une zone de pratique des balades équestres | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| ■ C'est une zone de pratique de la pêche à pied de loisirs | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |

Mesures de gestion de l'espace et de la fréquentation

- | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|
| ■ Un outil de régulation de la fréquentation est prévu | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| 1. limitation du temps de parking : utilisation d'horodateur dans les véhicules (disque bleu) | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| 2. limitation des places de parking: marquage au sol, rubalise, plots bétons | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| 3. Interdire l'accès certains jours (jours de la semaine, marée haute)
si oui, préciser quand et pourquoi dans l'annexe à joindre | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| 4. Interdire l'accès durant certains horaires : 20h à 7h le lendemain
(surveillance du respect de la distanciation complexe de nuit) | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| 5. limitation de l'accès à certaines portions de plage | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| 6. mise en place d'un ASVP municipal dédié : <i>Pordic dispose d'une police municipale effectuant régulièrement des patrouilles</i> | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |

La commune doit joindre, en annexe, une note décrivant précisément l'organisation mise en place.

Cadre réservé à l'avis du sous-préfet

Avis favorable


Béatrice OBARA

Fait à Pordic

Le 14 mai 2020

Le Maire de Pordic
Maurice BATTAS



**Demande d'autorisation d'ouverture des plages du littoral
(faire une demande par plage)**

Nom de la commune	PORDIC	
Nom de la plage	PETIT HAVRE	
Type de plage	<input type="checkbox"/> Plage urbaine	<input checked="" type="checkbox"/> Plage non urbaine
Superficie (approximative) de l'emprise	245 m de long	

Rappels (interdictions réglementaires) :

- La pratique des sports collectifs est interdite
- Les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits

Cadre commun

- La consommation d'alcool et de nourriture est interdite
- L'accès à la plage pour les animaux de compagnie est interdit (accès aux abords autorisés cependant)
- La fréquentation nocturne des plages est interdite
- Les activités commerciales sont interdites sur la plage
- Prévention concernant le dérangement d'espèces protégées, en lien avec le Conservatoire du littoral
- Sécurité sanitaire : mise en place d'un dispositif de nature à garantir le respect des mesures de distanciation sociale.
- Information : mise en place de panneaux d'information précisant les règles et mesures de distanciations en vigueur

Activités

- | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|
| ■ La plage est ouverte exclusivement dans le cadre d'une plage dynamique (pas de dépose de serviette) | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| ■ Elle permet l'accès aux mouillages de navires de plaisance | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| ■ Elle permet la pratique individuelle d'activités nautiques dans la bande des 300 mètres : baignade + loisirs nautiques (surf kite, longe côte, etc.) | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| ■ C'est une zone de pratique des balades équestres | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| ■ C'est une zone de pratique de la pêche à pied de loisirs | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |

Mesures de gestion de l'espace et de la fréquentation

- | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|
| ■ Un outil de régulation de la fréquentation est prévu | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| 1. limitation du temps de parking : utilisation d'horodateur dans les véhicules (disque bleu) | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| 2. limitation des places de parking: marquage au sol, rubalise, plots bétons | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| 3. Interdire l'accès certains jours (jours de la semaine, marée haute)
si oui, préciser quand et pourquoi dans l'annexe à joindre | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| 4. Interdire l'accès durant certains horaires : 20h à 7h le lendemain (surveillance du respect de la distanciation complexe de nuit) | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| 5. limitation de l'accès à certaines portions de plage | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| 6. mise en place d'un ASVP municipal dédié : Pordic dispose d'une police municipale effectuant régulièrement des patrouilles | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |

La commune **doit joindre**, en annexe, une note décrivant précisément l'organisation mise en place.

Cadre réservé à l'avis du sous-préfet
Avis favorable  Béatrice OBARA

Fait à Pordic

Le 14 mai 2020

Le Maire de Pordic
Maurice BATTAS



**Demande d'autorisation d'ouverture des plages du littoral
(faire une demande par plage)**

Nom de la commune	PORDIC	
Nom de la plage	VAU MADEC	
Type de plage	<input type="checkbox"/> Plage urbaine	<input checked="" type="checkbox"/> Plage non urbaine
Superficie (approximative) de l'emprise	834 m de long	

Rappels (interdictions réglementaires) :		
<ul style="list-style-type: none"> ■ La pratique des sports collectifs est interdite ■ Les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits 		
Cadre commun		
<ul style="list-style-type: none"> ■ La consommation d'alcool et de nourriture est interdite ■ L'accès à la plage pour les animaux de compagnie est interdit (accès aux abords autorisés cependant) ■ La fréquentation nocturne des plages est interdite ■ Les activités commerciales sont interdites sur la plage ■ Prévention concernant le dérangement d'espèces protégées, en lien avec le Conservatoire du littoral ■ Sécurité sanitaire : mise en place d'un dispositif de nature à garantir le respect des mesures de distanciation sociale. ■ Information : mise en place de panneaux d'information précisant les règles et mesures de distanciations en vigueur 		
Activités		
■ La plage est ouverte exclusivement dans le cadre d'une plage dynamique (pas de dépose de serviette)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
■ Elle permet l'accès aux mouillages de navires de plaisance	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
■ Elle permet la pratique individuelle d'activités nautiques dans la bande des 300 mètres : baignade + loisirs nautiques (surf kite, longe côte, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
■ C'est une zone de pratique des balades équestres	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
■ C'est une zone de pratique de la pêche à pied de loisirs	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Mesures de gestion de l'espace et de la fréquentation		
■ Un outil de régulation de la fréquentation est prévu	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
1. limitation du temps de parking : utilisation d'horodateur dans les véhicules (disque bleu)	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
2. limitation des places de parking: marquage au sol, rubalise, plots bétons	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3. Interdire l'accès certains jours (jours de la semaine, marée haute) si oui, préciser quand et pourquoi dans l'annexe à joindre	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
4. Interdire l'accès durant certains horaires : 20h à 7h le lendemain (surveillance du respect de la distanciation complexe de nuit)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
5. limitation de l'accès à certaines portions de plage	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
6. mise en place d'un ASVP municipal dédié : <i>Pordic dispose d'une police municipale effectuant régulièrement des patrouilles</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
La commune doit joindre, en annexe, une note décrivant précisément l'organisation mise en place.		

Cadre réservé à l'avis du sous-préfet

Avis favorable


Béatrice OBARA

Fait à Pordic

Le 14 mai 2020

Le Maire de Pordic
Maurice BATTAS

